

Barreau de Montréal
États financiers
au 31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 17
Annexe	18



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boulevard Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514-875-9797
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Barreau de Montréal au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme Barreau de Montréal a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2012 et que sa date de transition était le 1er avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 24 avril 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A104655

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31		2012-03-31
	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve \$	Total \$
Produits			
Cotisations régulières des membres	1 954 657		1 954 657
Produits nets de placements (note 4)	12 546	14 884	27 430
Produits provenant d'activités (note 5)	327 200		327 200
Autres produits	33 091		33 091
	2 327 494	14 884	2 342 378
Charges			
Services administratifs (annexe A)	1 545 380		1 545 380
Subventions et prix annuels	185 464		185 464
Charges provenant d'activités (note 5)	399 425		399 425
	2 130 269	-	2 130 269
Excédent des produits par rapport aux charges	197 225	14 884	212 109

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31		2012-03-31	
	Fonds d'administration		Fonds de réserve	
	Non grevé d'affectations	Grevé d'affectations en vertu de dotations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début				
Solde déjà établi	461 325	15 000	611 904	1 142 938
Incidence de la transition (note 3)	(262 800)		(262 800)	(262 800)
Solde redressé	198 525	15 000	611 904	880 138
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	233 349			
Acquisitions nettes d'immobilisations	(43 442)		14 884	212 109
Solde à la fin	388 432	15 000	626 788	1 092 247
				880 138

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	212 109	150 436
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 587	35 753
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 537	1 711
Variation de la juste valeur sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	(2 071)	(3 259)
Régimes de retraite	(17 161)	2 000
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	72 574	50 336
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>301 575</u>	<u>236 977</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(497 738)	(1 712 456)
Cession de placements	315 500	1 561 312
Immobilisations corporelles	(11 540)	(1 648)
Immobilisations incorporelles	(31 902)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(225 680)</u>	<u>(152 792)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	75 895	84 185
Encaisse (découvert bancaire) au début	<u>29 953</u>	<u>(54 232)</u>
Encaisse à la fin	<u>105 848</u>	<u>29 953</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Situation financière

au 31 mars 2013

	2013-03-31			2012-03-31	2011-04-01
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	105 848		105 848	29 953	
Comptes clients et autres créances (note 6)	56 805		56 805	40 830	63 898
Avances au fonds d'administration, sans intérêt		111 121			
Frais payés d'avance	78 173		78 173	80 089	87 780
	240 826	111 121	240 826	150 872	151 678
Long terme					
Placements (note 7)	384 926	515 667	900 593	716 283	561 880
Immobilisations corporelles (note 8)	28 933		28 933	50 981	85 086
Immobilisations incorporelles (note 9)	33 094		33 094	3 729	5 440
Actif au titre des prestations constituées	160 361		160 361	141 000	140 900
	848 140	626 788	1 363 807	1 062 865	944 984
PASSIF					
Court terme					
Découvert bancaire					54 232
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	135 059		135 059	130 774	104 662
Produits reportés	114 001		114 001	31 653	38 188
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	111 121				
	360 181		249 060	162 427	197 082
Long terme					
Passif au titre des prestations constituées	22 500		22 500	20 300	18 200
	382 681		271 560	182 727	215 282
SOLDES DE FONDS					
Non grevé d'affectations	388 432		388 432	198 525	26 988
Investi en immobilisations	62 027		62 027	54 709	90 525
Grevé d'affectations en vertu de dotations	15 000		15 000	15 000	15 000
Grevé d'affectations		626 788	626 788	611 904	597 189
	465 459	626 788	1 092 247	880 138	729 702
	848 140	626 788	1 363 807	1 062 865	944 984

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Trésorier

Bâtonnier

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion.

Le solde de fonds grevé d'affectations en vertu de dotations sert à assurer le versement à perpétuité des prix annuels du Barreau de Montréal et Adolphe-Mailhot.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placements.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats excluent les autres produits de placements et sont présentées au poste Produits nets de placements.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour l'exercice subséquent sont présentés comme produits reportés au passif du bilan du fonds d'administration et du fonds de réserve.

Les produits nets de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, 5 ans
Logiciels et site web	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. L'organisme comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, la société a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans.

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2013

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1er avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'organisme peut se prévaloir au moment de la transition. L'organisme a appliqué les exemptions facultatives suivantes :

Avantages sociaux futurs

L'organisme a fait le choix de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulés ainsi que tous les coûts des services passés non encore comptabilisés à la date de transition dans le solde d'ouverture de l'actif net. Comme il comptabilisait antérieurement les gains et les pertes actuariels directement aux résultats et qu'il n'existait aucun solde de coût des services passés non comptabilisés, ce choix n'a entraîné aucun ajustement du solde d'ouverture de l'actif net.

Incidence de la transition sur les soldes de fonds au 1er avril 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur les soldes de fonds de l'organisme à la date de transition, soit le 1er avril 2011, n'est pas significative.

Rapprochement de l'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012

Le rapprochement de l'excédent des produits par rapport aux charges figurant dans les derniers états financiers de l'organisme (au 31 mars 2012) et de l'excédent des produits par rapport aux charges déterminé selon les nouvelles normes comptables se détaille comme suit :

	\$
Excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012 établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément)	413 236
Effet de la transition aux nouvelles normes comptables résultant de l'élément suivant	
Régimes de retraite (a)	(262 800)
Excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012 établi selon les nouvelles normes comptables	<u>150 436</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2013

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (suite)

Élément de transition

L'élément suivant permet d'expliquer l'incidence pour l'organisme de la transition aux nouvelles normes comptables et sur l'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012.

(a) Régimes de retraite :

Antérieurement, les gains actuariels et les pertes actuarielles étaient constatés en charges immédiatement au moment où ils se produisaient.

Selon les nouvelles normes comptables, l'organisme constate les gains actuariels et les pertes actuarielles conformément aux normes comptables décrites à la note 2.

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie de l'organisme.

4 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à juste valeur	<u>12 546</u>	11 702
Fonds de réserve		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	<u>12 813</u>	11 456
Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	<u>2 071</u>	3 259
	<u>14 884</u>	14 715
	<u>27 430</u>	26 417

5 - ACTIVITÉS

	<u>2013-03-31</u>		<u>2012-03-31</u>	
	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de golf	21 451	17 319	17 810	21 123
Tournoi de tennis	2 792	2 689	2 131	2 628
Journée du Barreau	24 204	75 131	21 779	77 209
Salon des avocats	115 067	69 085	147 413	74 867
Activités de formation	111 847	55 819	154 583	105 651
Prestation collective de serment	8 500	22 801	7 000	11 888
Salon Visez droit	43 339	156 581	38 590	142 297
	<u>327 200</u>	<u>399 425</u>	<u>389 306</u>	<u>435 663</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2013

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Comptes clients	24 328	16 607
Taxes à la consommation à recevoir	32 477	24 223
	<u>56 805</u>	<u>40 830</u>

7 - PLACEMENTS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Certificat de placement garanti, 1,29 %, échéant en avril 2013	384 925	215 500
Fonds de réserve		
Certificats de placements garantis, taux d'intérêt variant de 2,30 % à 3,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en juin 2016	491 319	489 248
Fonds communs	24 349	11 535
	<u>515 668</u>	<u>500 783</u>
	<u>900 593</u>	<u>716 283</u>

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2013-03-31</u>		<u>2012-03-31</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	32 445	19 977	12 468	8 889
Mobilier de bureau	88 370	81 867	6 503	10 829
Améliorations locatives	138 457	128 495	9 962	31 263
	<u>259 272</u>	<u>230 339</u>	<u>28 933</u>	<u>50 981</u>

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>2013-03-31</u>		<u>2012-03-31</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	23 352		23 352	
Logiciels	13 717	3 975	9 742	3 729
	<u>37 069</u>	<u>3 975</u>	<u>33 094</u>	<u>3 729</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2013

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	123 485	119 431
Cotisations au régime de retraite à payer	<u>11 574</u>	<u>11 343</u>
	<u>135 059</u>	<u>130 774</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 291 \$ au 31 mars 2013 (277 \$ au 31 mars 2012).

11 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et un régime de retraite à cotisations déterminées.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées seulement.

Description des régimes de retraite à prestations déterminées

Les régimes de retraite à prestations déterminées garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

Les paiements en espèces au titre des régimes de retraite, constitués des cotisations de l'organisme à ses régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés, totalisent 70 500 \$.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2011 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2012.

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	2 549 700	2 185 600
Juste valeur des actifs des régimes	<u>2 681 500</u>	<u>2 569 100</u>
Situation de capitalisation - excédent	131 800	383 500
Pertes actuarielles non constatées (gains actuariels non constatés)	<u>6 061</u>	<u>(262 800)</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u>137 861</u>	<u>120 700</u>

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées figure comme suit au bilan de l'organisme :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Actif au titre des prestations constituées	160 361	141 000
Passif au titre des prestations constituées	<u>(22 500)</u>	<u>(20 300)</u>
	<u>137 861</u>	<u>120 700</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

11 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 décembre, se présente comme suit :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titre de capitaux propres	39	32
Titre de créances	54	64
Placements alternatifs	7	4
	<u>100</u>	<u>100</u>

Les montants présentés précédemment relativement aux obligations au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	28 000	21 700
Juste valeur des actifs des régimes	-	-
Situation de capitalisation - déficit	<u>(28 000)</u>	<u>(21 700)</u>

La charge de retraite constatée dans l'exercice s'élève à 53 339 \$ (55 800 \$ en 2012).

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,45	5,15
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,15	5,75
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	4,90	5,15
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

Les prestations versées par les régimes de retraite se sont chiffrées à 124 000 \$ (193 000 \$ en 2012).

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mars 2013

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont l'encaisse, les comptes clients et autres créances et les placements, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux placements est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement :

– **Risque de taux d'intérêt :**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placements garantis portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

– **Risque de prix autre :**

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 130 176 \$ (46 560 \$ au 31 mars 2012), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 900 593 \$ (716 283 \$ au 31 mars 2012).

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mars 2013

13 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location pour des locaux, à verser une somme de 327 978 \$. Les contrats pour les locaux échoient le 31 mars 2015 et le 31 mai 2016. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 121 372 \$ en 2014 et 2015, à 73 058 \$ en 2016 et à 12 176 \$ en 2017.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat pour des services de télécommunications, à verser une somme de 14 950 \$. Le contrat échoit le 27 février 2015. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 7 800 \$ en 2014 et à 7 150 \$ en 2015.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat pour la location et l'entretien d'équipement de bureau, à verser une somme de 67 050 \$. Le contrat échoit le 26 août 2017. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 14 900 \$ de 2013 à 2017 et à 7 450 \$ en 2018.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	ANNEXE A	
	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et charges sociales	761 200	799 355
Régimes de retraite	53 339	55 800
Allocation de fonction du bâtonnier	60 000	60 000
Allocation de fonction du premier conseiller	30 000	30 000
Allocation pour bâtonnier sortant	30 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	50 547	52 525
Assurances	1 398	4 427
Autres charges	33 295	45 475
Comités	55 140	57 605
Communications	17 712	22 960
Entretien et réparations	1 614	2 019
Projet Haïti		5 000
Frais de représentation	75 444	68 094
Informatique	27 297	27 060
Location et entretien d'équipement de bureau	15 986	15 108
Loyer	80 565	80 803
Papeterie et fournitures de bureau	22 709	22 683
Portraits et photos	4 180	8 879
Services de consultation juridique aux petites créances	15 000	15 000
Services professionnels	138 011	111 501
Télécommunications	8 540	11 761
Frais de crédit - cotisations des membres	27 279	
Amortissement de l'équipement informatique	7 960	8 741
Amortissement du mobilier de bureau	4 326	5 711
Amortissement des améliorations locatives	21 301	21 301
Amortissement des logiciels	2 537	1 711
	<u>1 545 380</u>	<u>1 563 519</u>